

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE D'UN GITE

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La commune de Saint Pierre sur Doux  
Représentée par son Maire, Monsieur Sébastien BOUILLOT  
45 impasse de l'Eglise 07520 SAINT PIERRE SUR DOUX  
**ci-après dénommé le bailleur, d'une part,**

et,

M., Mme .....  
Né(e) ..... à .....  
Demeurant à .....  
.....  
éventuellement représenté(e) par .....  
Téléphone : .....

**ci-après dénommé le locataire, d'autre part,**

Il a été arrêté et convenu ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés, au locataire qui les acceptent aux conditions suivantes :

### DESIGNATION

Adresse des locaux loués : 190 rue du village 07520 Saint Pierre sur Doux  
2ème étage, pour une superficie de 50 m<sup>2</sup>.

### Consistance et désignations des lieux :

Appartement gîte, comportant :

- 1 salle de séjour avec un coin cuisine
- 1 chambre avec 1 lit de 140
- 1 chambre avec 2 lits de 90
- 1 sanitaire et 1 salle d'eau

Chauffage : poêle individuel

Eau chaude : Individuel

Le détail des éléments d'équipements individuels et des meubles meublants est précisé dans l'inventaire annexé au présent contrat, et signé à l'entrée dans les lieux. Tout dégât constaté après le séjour sera à la charge du locataire.

**Des arrhes représentant 25% de la location seront demandés à la signature du contrat.  
Le solde est à régler à l'entrée dans les lieux.**

### ETAT DES LIEUX

L'état des lieux a fait l'objet d'un document dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de partie soit 2 exemplaires. Il est annexé au présent contrat.

### DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée de :

Week-end                       Semaine                       Mois

soit, du ..... au .....

Pour ..... adultes..... enfant(s)

Au delà de ce terme, le locataire est, sauf accord express du bailleur, déchu de tout titre d'occupation.

### CONDITIONS PARTICULIERES

*Relative à la délibération du conseil municipal DB\_2017\_36*

Le montant de la location saisonnière est fixée à ..... euros

Lors de la remise des clés, le locataire verse au bailleur un dépôt de garantie d'un montant de 200 euros (deux-cent euros).

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

1 état des lieux dressé lors de la remise des clés

Clé(s) remise(s): .....

Fait et signé à..... le.....

### LE BAILLEUR

(Signature précédée de la mention  
manuscrite "Lu et approuvé")

### LE(S) LOCATAIRES

(Signature précédée de la mention  
manuscrite "Lu et approuvé")

- 1 exemplaire pour le locataire
- 1 exemplaire à nous retourner dûment signé avec les arrhes

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Trésor Public

*Espace réservé à la commune*

Prix de la location : .....€

Arrhes versées : .....€

Solde à percevoir : .....€

Charges : .....€

Total .....€ pour solde de tout compte Payé le : .....